

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 10 juillet 2023

N° CM10072023-10  
NB/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 4 juillet 2023**

**Nombre de Conseillers : 29**  
**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLIER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALT, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M JC MARCHAND	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme N. FIORI	"	Mme A. RABILLIER
M N. GODET	"	Mme L. AVOINE
Mme MB VINCENT	"	M D. HERAUD
Mme E. RABILLIER	"	Mme I. BROSSET
M P. BOUSSEAU	"	Mme L. VILLATEAU

**Secrétaire :** M J. BALLAY

---

**OBJET : AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES DE VENDEE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE GROUPEMENT DE L'ECOLE FRANCOISE DOLTO SUR LE SITE DE L'ECOLE JULES VERNE**

VU la délibération n°CM121113 du 12 novembre 2012 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion de la Commune à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV), dont le siège social est situé au sein de la Société Vendée Expansion, à La Roche-sur Yon ;

CONSIDERANT que l'ASCLV a pour mission d'accompagner les Communes dans la réalisation de leurs projets en vue d'un développement harmonieux du territoire ;

CONSIDERANT que, dans le cadre du projet de création d'un nouveau centre périscolaire, de nombreuses discussions ont eu lieu au sein du Comité consultatif créé à cet effet, composé d'élus, de membres de l'association Calypso, de parents et de personnes n'ayant pas d'intérêt direct dans le projet ;

CONSIDERANT qu'au fur et à mesure de l'avancée du projet, les enseignants des écoles maternelle Françoise Dolto et primaire Jules Verne, ainsi que l'association de Gestion de la Cantine des écoles publiques ont été conviés à participer à la réflexion ;

CONSIDERANT que diverses pistes ont été débattues, dont celle d'un regroupement des deux écoles publiques maternelle et primaire sur le site de l'école Jules Verne, chacun ayant pu s'exprimer sur cette proposition ;

CONSIDERANT que les informations relatives à ces échanges ont été transmises à l'ensemble des Conseillers municipaux et qu'en synthèse, il s'agit :

- de la fermeture d'une classe à l'école maternelle Françoise Dolto et à l'école primaire Jules Verne à la rentrée 2023-2024 ;
- des espaces disponibles à l'école Jules Verne ;
- de la nécessité de rénover énergétiquement les bâtiments communaux ;
- de l'intérêt de trouver une solution pour l'accueil périscolaire sans éclater plus les sites mais en essayant de regrouper tous les accueils en un même endroit (crèche, jardin d'enfants, accueil périscolaire et centre de loisirs) ;

CONSIDERANT que compte-tenu de la forte technicité et de l'enjeu financier qui entourent ce projet il a été décidé de faire appel à l'ASCLV qui a transmis à la Commune un projet de convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

CONSIDERANT que le détail de cette prestation serait le suivant :

<b>Objet de la mission</b>	<b>Délais de réalisation Hors délais de validation du Maître d'Ouvrage</b>	<b>Montant HT</b>
Réalisation d'une étude de faisabilité	5 mois	10 600,00 €
Réalisation du programme	3 mois	6 400,00 €
Choix du Maître d'œuvre	10 mois	19 200,00 €
<b>soit un total de</b>		<b>36 200,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 23 voix pour et 6 absentions :

APPROUVE la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée relative au projet de regroupement des écoles publiques Françoise Dolto et Jules Verne sur le site de l'école Jules Verne, telle que transmise à l'ensemble des élus municipaux ;

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Jacques BALLAY**  
Secrétaire de séance

**Michelle DEVANNE**  
Maire